

## AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX CONCEPTEUR OU ENCADRANT EN INITIAL ET RECYCLAGE

**Durée :**

7 heures

**Prérequis :**

Aucun.

**Public concerné :**

- Personnel intervenant dans la préparation ou à l'exécution de travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens. Bureau d'étude, chef de chantier.

**Objectif :**

- Comprendre la réglementation DT-DICT ainsi que le guide technique.
- Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM

**Pédagogie :**

La journée est interactive, le formateur crée les conditions où chacun peut s'exprimer et écouter. Roulement de sujets théoriques, exercice pratique. La base théorique est sous forme de diapositives et visionnage de vidéos pour étudier les situations.

Remise d'un livret abordant toutes les connaissances requises (délivré à l'issue de la réussite à l'examen)

**Moyens humains :**

Formateurs qualifiés ayant une pratique de technicien sur terrain ou de conseil dans le domaine électrique.

Mise à jour le 21/09/2020



### AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITÉ DES RÉSEAUX CONCEPTEUR OU ENCADRANT EN INITIAL ET RECYCLAGE

#### -Sanction de la formation :

Attestation individuelle de formation.

Recyclage tous les 5 ans.

#### Contenu :

- La réglementation : loi anti endommagement, arrêté du 27/12/2016, guides techniques.
- Mise en œuvre du chantier : les différents documents et les actions de prévention avant le démarrage d'un chantier.
- Préparer son intervention : les différents documents et les actions de prévention avant le démarrage du chantier.
- En cas d'endommagement : la règle des 4A et les mesures en cas d'accident.

Mise à jour le 21/09/2020

